



## Vélux qui ne se ferme plus

Par **lychar\_29**, le **29/06/2011** à **18:07**

Bonjour,

Je suis étudiant et locataire dans un studio non meublé. J'ai un vélux qui ne se ferme plus depuis que je l'ai laissé 2 mois ouvert non stop. Le bois a du jouer, du coup impossible de le fermer.

J'ai lu l'article 7 de la loi du 6 juillet 1989 concernant les locations non meublées constituant la résidence principale du locataire. Et j'ai pu y lire ceci:

[citation]II. - Ouvertures intérieures et extérieures.

a) Sections ouvrantes telles que portes et fenêtres :

Graissage des gonds, paumelles et charnières ;

Menues réparations des boutons et poignées de portes, des gonds, crémones et espagnolettes ; remplacement notamment de boulons, clavettes et targettes.[/citation]  
Malgré ces informations je ne sais toujours pas si la réparation du vélux va être à ma charge ou non.

Pouvez vous m'éclairer je vous prie?

Sachant que mon état des lieux se fait dans 15 jours, me conseillez vous d'appeler tout de suite mon propriétaire pour lui signaler le problème ou bien d'attendre le jour de l'état des lieux pour le lui signaler?

Par avance je vous remercie du temps que vous prendrez à me répondre.

Bien cordialement